



PV en contradiction avec mon infraction

Par **ianka**, le **12/08/2009** à **10:08**

Voilà qqes jours je me suis faite flashé à 105km/h, réévalué 99km/h pr une limitation de 90km/h.

Je viens de recevoir le courrier ou ces indications sont bien précisées. Quand je regarde le cadre des sanctions, je devrais perdre un point et payer 68 euros, minorés 45.

Or sur le PV le gendarme a coché amende de 135 minorée 90. De plus je ne vois pas la perte de points, j'ai peur que a aille ensemble et qu'on m'enleve 3 points.

Pour contester dans ce cas, je dois fournir un cheque de 135 ou de 9à euros????
je suis bien embetée, il doit y avoir des lettres types de contestations, vous en avez?

ce qui est bete c'est que je reconnais mon erreur, mais devoir déboursier 135 euros au lieu de 45 et erdre 3 points pour une simple erreur de la part d'un officier, ca fait bcp je trouve....

merci d'avance!

Par **razor2**, le **17/08/2009** à **09:53**

Vous renvoyer votre avis de contravention avec votre paiement de 45 euros à l'attention de l'OMP avec une lettre explicative...

La contravention commise est une 3ème classe, vous ne perdrez qu'un point sur le permis malgré l'erreur de l'agent sur le montant à payer, ne vous inquiétez pas...